

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 26 FEVRIER 2016

Etaient présents : COHENDET Roger, HERICHER Marcel PIGNON Jean-Marc, PITHOUD Christian, BERNARD Isabelle, CLEMENT Danielle, PION Laure

Absents et excusés : Mme VARI Marie-Thérèse procuration à Mme PION Laure, Mr PERROTIN Joël procuration à Mr Roger COHENDET PANINI Béatrice

Secrétaire : Mme PION Laure

Le conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion de Conseil du 8/12/2015

DELIBERATION PRISE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

I MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE LA CHAMBRE

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Conseil Communautaire, en date du 3 décembre 2015, concernant la modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de La Chambre.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la modification des statuts de la 4C et demande à Monsieur le Préfet de la Savoie de bien vouloir prendre un arrêté préfectoral portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de La Chambre.

QUESTIONS DIVERSES

LE MONA

Mr le Maire rappelle au conseil que lors de la réunion de Conseil du 9/10/2015 à 8 voix pour et 2 contre le Conseil avait donné un accord de principe favorable à l'achat du Mona par la commune.

Suite à une rencontre en mairie avec Mr VINIT Hervé propriétaire du Mona, le prix de 0.30 € le m² a été évoqué.

La superficie du terrain restant à être confirmée le Maire propose au Conseil de délibérer pour cet achat ultérieurement.

Le Conseil demande à ce qu'une convention soit signée entre les riverains, la société de pêche et la commune pour l'entretien des berges. (1 m de chaque côté à partir de l'axe du ruisseau) le droit de passage ainsi que les modalités d'utilisation de cette eau.

PLU

Mr le Maire rappelle que suite à la délibération prise en date du 25/11/2015 concernant la décision prise d'abroger le PLU pour revenir au RNU un dossier d'abrogation doit être monté en exposant les motifs et les conséquences juridiques et le soumettre pour avis aux personnes publiques associées (Préfecture, DDT...) puis le soumettre ensuite à enquête publique.

Pour monter ce dossier il est nécessaire de faire appel à un urbaniste qui travaillera en collaboration avec la commission des travaux.

TROTTOIRS DE LA MAIRIE A LA PLACE DE LA PERRIERE – REQUALIFICATION DE LA PLACE DEVANT LA MAIRIE

Mr le Maire informe le conseil qu'une consultation est en cours 3 cabinets de géomètres ont été contactés et doivent rendre réponse pour le 29/02/2016 :

- GE-ARC
- Mesur'Alpes
- GEODE Géomètre

Un cabinet d'étude sera retenu qui déterminera de quel côté seront les trottoirs, le nombre et les emplacements des puits perdus. Début des travaux pour 2017

Un travail sur 1 des ralentisseurs devant la mairie est à envisager et devrait être pris en charge par les demoiselles (voir la convention)

REPAS DES ANCIENS

Malgré les difficultés budgétaires pour 2016, à l'unanimité le Conseil décide de reconduire le repas des anciens.

Mr le Maire informe que suite à des oublis lors des invitations l'an dernier il serait souhaitable de redéfinir le critère pour être convié au repas :

Etre âgé de 65 ans et plus, habitant en résidence principale ou secondaire sur la commune.

La date est fixée au 17 avril 2016

TERRAIN DE MME REY

Mr le Maire rappelle au conseil que lors de la réunion de Conseil du 8/12/2015 à 6 voix pour et 4 contre, le Conseil avait donné un accord de principe sur l'achat du terrain et autorisé le Maire à négocier le prix de 45 € à 50 €.

Après négociation le prix a été fixé à 50 €, nous prévoyons de budgéter à hauteur de 30 000 € cette acquisition

A ce jour la délibération ne peut être prise car nous n'avons pas encore la superficie exacte du terrain.

ECONOMIE SUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

Mr le Maire rappelle au Conseil que les lampes de 150 W ont été remplacées par des 100 W soit 33% d'économie par lampe sur environ 30 lampes, suppression de 10 lampes

Pose d'un programmateur sur la ventilation de la mairie et l'éclairage extérieur (économie d'électricité et de gaz)

Mr le Maire informe qu'une économie d'environ 800 € a été effectuée sur 2015

SENTIERS DE RANDONNEES

Mr le Maire informe le conseil que le sentier des Chenets est très agréable sauf sur la dernière partie qui est très caillouteuse

Quelques passages nécessitent des travaux de piochage et enlèvement de cailloux.
Le balisage sera réalisé par Mr et Mme MARTY, les mâts nous sont offerts par GITEM

Nous achèterons les panneaux chez Eurostyl, Pierre fabriquera les fourreaux

Vu par nous, Maire de la Commune de NOTRE DAME DU CRUET pour être affiché le 29 février 2016 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884

A NOTRE DAME DU CRUET, le 29 février 2016

LE MAIRE.

